

Notre éthique associative

Partenaire historique et adhérente de l'Adie, AB Services création est très ancrée dans l'économie sociale et solidaire..L'initiative solidaire, c'est pour nous une synergie active entre tous les acteurs de la création qui se réfèrent à ces valeurs. Elle doit aboutir à une complémentarité de dispositifs :

- ⇒ facilitant l'accès à la création d'un porteur de projet de micro-entreprise, généralement en situation précaire et exclu des schémas classiques de financement de la création,
- ⇒ En lui permettant ainsi , avec moins de risques, la création de son propre emploi.

Nos dispositifs sont ouverts à toutes les structures d'aide à la création de micro-entreprise répondant à ces critères.

Nous avons signé des conventions de partenariats personnalisés avec certaines structures et souhaitons compléter ce réseau.



Nos trois dispositifs d'aide à la création

Le Prêt de Matériel avec accompagnement (PMA)

Objectifs du PMA :

Ce dispositif s'inscrit dans le concept de la Finance Solidaire en tant qu'alternative au financement classique des besoins d'investissement.

1. Faciliter le démarrage d'un projet de création, dont il est nécessaire d'évaluer et de finaliser la réalité économique : insertion par l'économie
2. Faciliter l'émergence de tout projet inscrit dans la démarche et les valeurs de l'ESS(Economie Sociale et Solidaire)

Pendant une période, appelée phase de consolidation économique, et comparable à un test d'activité, la situation de précarité financière du créateur ne doit pas se dégrader. Le PMA permet à la fois:

- ⇒ de minimiser les investissements indispensables , et donc les risques financiers, en mettant à disposition du créateur tout ou partie du matériel nécessaire à son activité (véhicule, matériel de marché)
- ⇒ d'accompagner le créateur afin de valider ensemble l'économie du projet et sa capacité à le mener (réalité du marché, autonomie du créateur et maîtrise de l'environnement de son entreprise).

La mise à disposition du matériel :

Elle se fait dans le cadre contractuel d'un Prêt à usage de droit civil présentant deux caractéristiques:



- ⇒ Une durée de 4 mois renouvelable, en fonction des résultats économiques observés. Ce renouvellement se fait par période de 2 mois, la durée totale étant limitée aux 12 premiers mois de création.
- ⇒ Un faible coût d'usage : la participation du créateur aux frais d'usage ne concerne que l'entretien courant du matériel. Pour un véhicule, elle est calculée en fonction des kilomètres réels parcourus. Les réparations éventuelles sont toutes prises en charge par l'association ainsi que l'assurance tous risques. Pour le matériel de marché il s'agit d'un forfait journalier.



L'approche «Confiance dans l'homme et le projet» et « Accompagnement » prend le pas sur l'aspect strictement « Financier» du projet :

- ◆ Le créateur, est un adhérent de notre association
- ◆ Il n'a pas de caution financière à fournir.
- ◆ D'une manière générale, sa responsabilité contractuelle est celle du « bon père de famille » du code civil.

Le PMA et l'accompagnement du créateur :

Après étude et validation d'une prévision réaliste de l'économie du projet, nous définissons, avec le créateur et le cas échéant le partenaire engagé, les modalités de l'accompagnement adapté à ses besoins . Elles portent notamment sur:

- ⇒Le développement de la clientèle et la maîtrise des techniques de commercialisation
- ⇒La maîtrise de la gestion de trésorerie.

- ◆ Dans le cadre d'un dossier monté avec une structure partenaire, cet accompagnement est assuré par ce partenaire, s'il dispose de ce service et souhaite l'effectuer. AB Services création se limite alors à une évaluation périodique de l'activité en coordination avec le partenaire.

- ◆ Dans les autres cas, nos bénévoles accompagnent le créateur et évaluent l'activité.

Cette évaluation conditionne la prolongation du PMA .

A la fin de la phase de consolidation, si la viabilité économique est avérée, nous orientons le créateur vers le circuit de financement le mieux adapté.

Dans le cas contraire, en lui reconnaissant un droit à l'erreur, nous nous efforçons, d'accompagner sa sortie du dispositif en facilitant son retour à l'emploi

Le Service Plus Matériel (SPM)

Inspiré du concept de **matériel partagé** ou **d'écomobilité** de l'ESS, il s'agit par ce dispositif, de permettre à un créateur, dont l'entreprise est en première année de démarrage, de faire face à:

⇒ un **aléa** compromettant la poursuite de cette activité (panne de véhicule...)

⇒ une **logistique particulière** pour laquelle le matériel est inadapté.

Ce service est également ouvert à toute **entreprise sociale et solidaire** (association, scoop, scic...)

L'utilisateur est adhérent de notre association. La mise à disposition du matériel (véhicule ou matériel de marché) se fait pendant une durée limitée à un coût mutualisé avantageux.

Le Service Plus Boxes (SPB)

Cette offre est réservée au Pays de Brest dans le cadre d'un partenariat avec Brest Métropole Océane. Elle concerne la **mise à disposition, pour une durée limitée à 6 mois, d'un local de stockage ou d'un garage.**

Elle peut se cumuler avec un PMA.

Dans la limite des disponibilités, le dispositif est ouvert aux **associations**.



Avec AB Services création,
créer devient plus facile !

1, rue Louis Pidoux, 29 200 BREST

Téléphone : 06 72 33 61 32 - 02 98 02 41 60

Mail : abs@ab-services.org

www.ab-services.org

Notre association est présente à
Brest, Quimper, Rennes, St Brieuc, St Malo



L'initiative
solidaire
pour l'emploi



Des bénévoles au service de la
création d'entreprises

- ◆ Notre éthique associative
- ◆ Nos dispositifs